

Le site du « Liset de Hount Blanque »

Après consultation des élus et des organismes concernés, le site a été proposé en décembre 1998 comme site éligible au réseau Natura 2000 ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats.

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) : Opérateur technique

Sur proposition du Préfet, les trois communes concernées par le site ont chargé la CCHB de la réalisation du document d'objectifs dont la validation finale est prévue pour le mois de juillet 2008. Pour l'appuyer techniquement dans cette mission, elle a fait appel, en prestation, à l'Office National des Forêts.

Le comité local de pilotage garant du bon fonctionnement de la démarche est

présidé par Jacques Brune, Conseiller Général du canton de Campan et Maire de Beaudéan.

Principales caractéristiques du site

Le site d'une superficie d'un peu plus de 4000 ha s'étend sur les territoires administratifs des communes de Bagnères-de-Bigorre, de Beaudéan et de Campan, à la fois sur des propriétés privées, communales et en indivision.

À l'ouest, au nord-ouest et à l'est, les frontières du site suivent les lisières des forêts, elles mêmes situées en dehors du périmètre.

La limite sud du site passe par le col d'Aouet pour courir à l'ouest le long du ruisseau du Brouilh et à l'est le long du ruisseau d'Arizes.

De nombreuses activités humaines sont recensées telles que le pastoralisme, les activités de tourisme et de loisirs comme la chasse, la pêche, la randonnée pédestre et à skis, les raquettes...

Le patrimoine naturel a été peu étudié sur le site. Les inventaires de terrain et l'intervention de spécialistes permettront de compléter les données concernant la faune, la flore et les habitats. En parallèle, un diagnostic pastoral sera réalisé par Hélène Devin du Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées (CRPGE 65).

Calendrier prévisionnel et état d'avancement de la démarche

L'élaboration du document d'objectifs devrait s'effectuer sur une période de deux ans. Deux groupes de travail ont été constitués : un groupe « pastoralisme » et un groupe « activités de tourisme et de loisirs » auxquels toute personne intéressée peut se joindre.

Des classeurs de liaisons ont été déposés dans les Mairies concernées. Ils regroupent l'ensemble des comptes-rendus des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail, de l'information générale sur la démarche Natura 2000. N'hésitez pas à aller les consulter.

	2006		2007				2008	
Inventaire et analyse de l'existant - Habitats naturels et espèces - Activités humaines	CP0	GT		CP1*				
Travail de concertation : - Définition des objectifs de conservation - Elaboration de mesures de gestion				GT*	CP2*		GT* CP3*	
Rédaction et validation du document final								CP4*

CP : réunion du comité de pilotage réalisée, (*à venir)
GT : réunions des groupes de travail réalisées, (*à venir)

DES QUESTIONS ?

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, l'Office National des Forêts et le CRPGE 65 se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contacts :

CCHB : Magali Molénac : 05 62 95 24 40

ONF : Isabelle Bassi : 05 62 44 20 49

CRPGE 65 : Hélène Devin : 05 62 44 56 96

Vous pouvez également consulter les documents existants et disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement (Toulouse) ou auprès de l'opérateur : Plaquette « Natura 2000 en Midi-Pyrénées »

Lettre semestrielle « Natura...venir »
Brochure « Natura 2000 : des contrats pour agir »

Et le site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable MEDD dédié à Natura 2000 : www.natura2000.fr

Prochain bulletin

Le bulletin n°2 du Liset qui paraîtra à la fin de l'été 2007 développera les résultats des inventaires et présentera l'état des lieux des activités humaines.



n°1
mars 2007

Le mot de l'élu

Nous voilà donc organisés pour prendre en charge le devenir du site Natura 2000 du Liset de Hount Blanque. Son périmètre et son existence même furent contestés lors de la consultation initiale par les 3 communes concernées. Nos avis ne furent que très partiellement pris en compte et le site figura donc en 1998 dans la liste transmise par la France pour contribuer au réseau européen Natura 2000. Le site fut cependant amputé

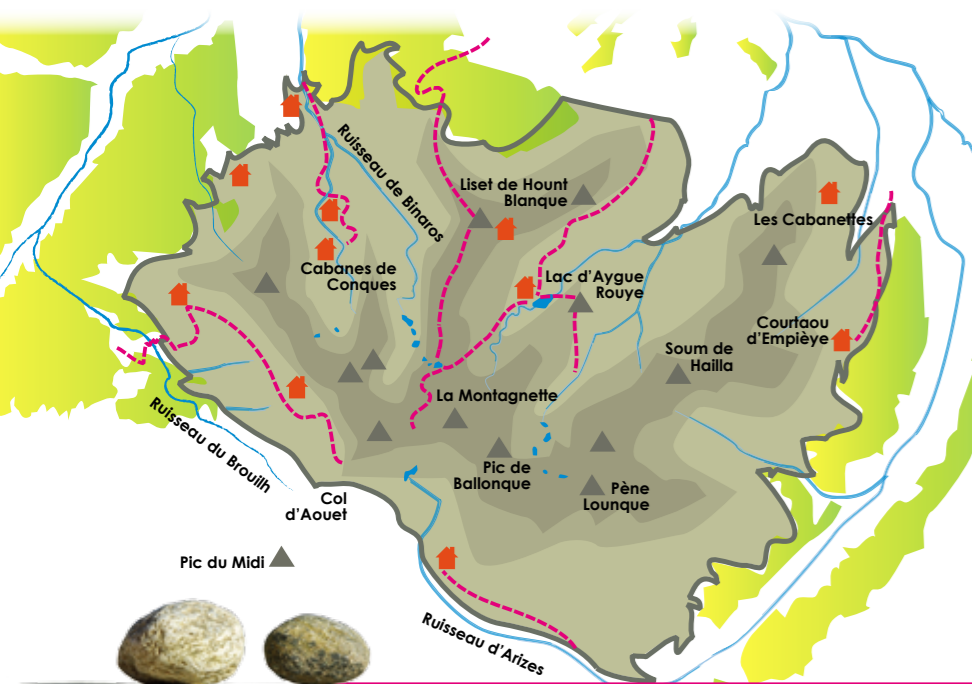
du Pic du Midi alors en pleine reconversion touristique, laissant de côté une richesse d'habitats avérés.

Sur les 22 sites que compte le Département des Hautes Pyrénées, 18 ont leur Comité de pilotage en place et plus d'une dizaine ont des documents d'objectifs finalisés. Un large consensus s'est donc dégagé au final sur cette démarche fort mal initiée par l'Etat français. Il est vrai

que la loi sur le Développement des Territoires Ruraux de 2005 a replacé les élus au cœur du dispositif et certains découvrent de vraies opportunités de gestion au travers de la politique Natura 2000.

D'ores et déjà soyez convaincus que c'est toujours dans la concertation que nous agissons afin que la Directive Habitats puisse concilier à la fois les exigences écologiques des habitats naturels,

des espèces et les activités pastorales, économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire, tout en conservant leurs particularités locales. L'objectif n'est pas de faire de ce site un sanctuaire mais bien au contraire de promouvoir, ensemble, une gestion bien concertée. Elle sera assumée avec un profond respect de tous les acteurs intervenants sur cet espace naturel. C'est dans ces conditions que j'ai ac-



un site Natura 2000

liset de hount blanque

Bulletin d'information locale

Conception graphique : www.emendy.com
Imprimé sur papier recyclé par
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

→ cepté de prendre la présidence du comité de pilotage. Ce dernier sera le garant de ces principes de fonctionnement. Nous resterons vigilants.

Nous avons fait le choix dé- libéré d'être l'opérateur local de ce document d'objectifs que nous aurons à écrire ensemble. L'investissement personnel de notre animatrice et son expérience acquise dans les actions concertées : charte forestière de territoire, commission locale d'écobuage, nous aideront à conduire avec succès ce projet. Elle bénéficiera, entre autres, de l'appui technique de l'ONF qui possède sur le département une expérience déjà reconnue.

Ensemble nous défendrons notre patrimoine avec le souci de transmettre aux générations futures un espace naturel conservé.

Jacques Brune
Maire de Beaudéan
Président du
Comité de Pilotage

Natura 2000 : un réseau écologique européen

Le 21 mai 1992, les Etats membres de l'Union Européenne ont décidé de coordonner leur politique de protection de la nature au travers d'une nouvelle directive : la Directive Habitat (DH). Elle vise à recenser un certain nombre de milieux naturels à l'échelle européenne abritant des espèces animales et végétales remarquables, rares ou caractéristiques. Cette directive permet également de mettre en

place sur les sites identifiés des mesures garantissant la préservation des richesses écologiques.

L'ensemble des sites retenus (désignés en Zones Spéciales de Conservation ZSC) formera avec ceux identifiés au titre de la Directive Oiseaux : le réseau écologique européen Natura 2000. La DH fixe aux Etats membres une obligation de résultat ; chaque Etat garde

le choix des moyens à mettre en œuvre.

Il est important de souligner que l'appartenance des sites à ce réseau ne signifie pas «une mise sous cloche». En effet, l'Article 2 de la DH précise que «Les mesures prises (...) tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales».



Un peu de vocabulaire

Habitat : le terme « habitat » désigne un milieu naturel dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces.

Intérêt communautaire : un habitat naturel (ou d'espèce) est reconnu d'intérêt communautaire, si à l'échelle de l'Europe son aire de répartition est

restreinte par nature ou à la suite d'une action de l'homme, s'il est susceptible d'être menacé sur son aire naturelle.

Natura 2000 en France...

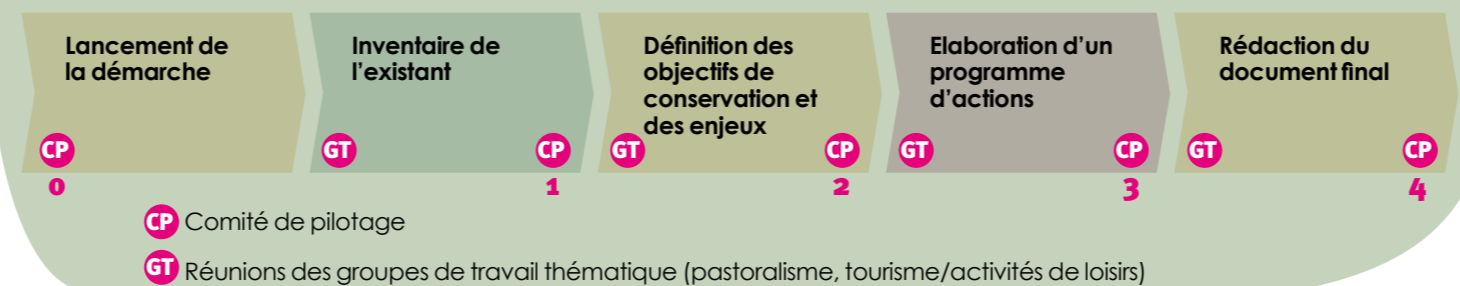
Les deux directives «Habitats» et «Oiseaux» ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du code de l'environnement.

Une concertation pour des objectifs communs

Pour chaque site considéré, des objectifs communs sont définis en concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés. Ces réflexions doivent aboutir à l'élaboration d'un outil de gestion établi sous la présiden-

ce du Préfet de Département. Ce dossier, initiative française, s'appelle le document d'objectifs (Docob). Le document d'objectifs est un véritable outil d'aide à la décision pour une gestion concertée, conjuguant protection de la nature et développement socio-économique durable.

Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs



Une mise en œuvre dans la continuité...

Le comité local de pilotage

Les différentes phases de l'élaboration du document d'objectifs sont suivies par un comité local de pilotage. Il est composé par les collectivités locales, les structures intercommunales, les organismes socio-professionnels (fédérations, syndicats, associations...) et par tout autre personne ayant un intérêt au site. Le comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les différentes étapes de la réalisation du document d'objectifs ; il est l'organe central de la concertation. Sa présidence a été déléguée par le Préfet à un élu local.

L'opérateur local

Désigné par le Préfet, il est le maître d'œuvre de la démarche. Il prend contact avec l'ensemble des acteurs concernés par le site et met en place des groupes de travail thématiques ou géographiques en fonction des enjeux pressentis. Il anime les réunions des groupes et réalise le document d'objectifs à partir du résultat des discussions locales.



Les espèces animales



Le desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) avait été cité sur le site. Sa présence a pu être vérifiée durant l'automne 2006 par Jean-Louis et Catherine Orenge.

Plusieurs espèces de chauve-souris seraient également présentes parmi lesquelles le petit et le grand Murin ainsi que le petit et le grand Rhinolophe. Leur présence sera vérifiée par le Groupe Chiroptère Midi-Pyrénées dans le courant de l'année.



Habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat

La liste suivante recense les habitats susceptibles d'être présents sur le site. Les inventaires de terrain menés durant l'été 2006 et qui seront complétés en 2007 viendront confirmer la présence de certains d'entre eux et en ajouter sans doute quelques nouveaux.

Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat
Milieux d'eaux douces	
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
Milieux de landes	
4030	Landes sèches européennes
4060	Landes sèches alpines et boréales
Milieux de pelouses et de prairies	
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (Gispet)
6230*	Formation à Nard raide et groupements apparentés
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6520	Prairie de fauche de montagne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude
Milieux humides	
7110	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
Milieux rocheux	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Végétation de falaises calcaires
8220	Végétation de falaises siliceuses
Milieux forestiers	
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>

(*) habitat d'intérêt prioritaire

